



PASS PRATIQUE SPORTIVE

Nouvelle procédure à compter de la rentrée 2017

A compter du 1^{er} septembre 2017, tout jeune licencié éligible au pass pratique sportive pourra faire sa **demande de contremarque « pass pratique sportive » directement sur le site de la Région** des Pays de la Loire.

Sur présentation de cette contremarque aux structures partenaires sportifs du dispositif, il pourra alors **automatiquement bénéficier d'une réduction de 16€** sur l'achat de sa licence sportive.

LE JEUNE	 <p>Tout jeune licencié peut bénéficier de l'aide régionale pour l'achat de sa licence sportive :</p> <ul style="list-style-type: none">- s'il est scolarisé dans un CFA, un lycée, une MFR ou un IME,- OU sinon, s'il est âgé entre 15 et 19 ans révolus. <p>La demande de contremarque se fait sur le site www.pass-pratique-sportive.paysdelaloire.fr</p> <ol style="list-style-type: none">1- Le jeune crée son compte personnel.2- Il télécharge les pièces justificatives (pièce d'identité ou certificat de scolarité).3- Il signe la contremarque reçue par mail et la remet à son club avec copie de son certificat de scolarité ou sa pièce d'identité (s'il n'est pas scolarisé). <p><i>Un jeune ne peut faire qu'une seule demande de pass pratique sportive pour l'année 2017/2018.</i></p>
-----------------	---

LE PARTENAIRE SPORTIF	 <p>La ligue ou fédération sportive, partenaire du dispositif, applique la réduction de 16€ à ses jeunes licenciés, après vérification, via ses clubs ou structures affiliées, de leur éligibilité.</p> <ol style="list-style-type: none">1- Le club vérifie les pièces justificatives présentées par le jeune :<ul style="list-style-type: none">- son certificat de scolarité → le jeune doit être scolarisé dans un CFA, un lycée, une MFR ou un IME- OU sa pièce d'identité → le jeune doit avoir entre 15 et 19 ans révolus2- Il complète et signe la contremarque attestant de l'éligibilité du jeune.3- Il applique immédiatement la réduction de 16€.4- Il envoie les contremarques signées à sa ligue ou fédération. <p>La ligue ou fédération, partenaire du dispositif, centralise les contremarques et les envoie à la Région pour remboursement.</p> <p><i>La Région effectuera un contrôle sur les pièces justificatives déposées en ligne par le jeune bénéficiaire. En cas de non-respect des critères d'éligibilité, un remboursement des sommes perçues par erreur sera demandé.</i></p>
------------------------------	---

Pour toute question relative au Pass pratique sportive, merci d'adresser un mail à servicesjeunes@paysdelaloire.fr

CONTREMARQUE


PASS PRATIQUE SPORTIVE


Demande numéro : 00024228

Nom : DUBOIS Prénom : Eléonore Date de naissance : 22/07/1999

Votre ligue : Fédération départementale de pêche 44 Votre club ou structure affiliée : Pescalis

Pour bénéficier de 16€ de réduction sur l'achat de votre licence sportive, merci de compléter l'attestation ci-dessous et de la remettre à votre club accompagnée d'une copie de votre certificat de scolarité ou, si vous n'êtes pas scolarisé, de votre pièce d'identité.

Attestation du JEUNE bénéficiaire	 <p>Je, soussigné(e) Eléonore DUBOIS atteste répondre aux critères d'éligibilité du Pass pratique sportive et présenter pour la première fois une demande de Pass pratique sportive pour l'année scolaire 2017-2018.</p> <p>Fait à _____, le _____</p> <p>Signature du demandeur (ou de son représentant légal)</p>
--	---

Attestation du PARTENAIRE sportif	 <p>Je, soussigné(e), agissant en qualité de représentant(e) du/de la Fédération départementale de pêche 44 atteste*, au regard des justificatifs présentés, que Eléonore DUBOIS :</p> <p><input type="checkbox"/> est scolarisé(e) dans un lycée, CFA, MFR ou IME des Pays de la Loire Ou, s'il n'est pas scolarisé <input type="checkbox"/> est âgé(e) entre 15 et 19 ans révolus</p> <p>Nom du représentant : _____ Nom du club ou structure affilié à la/au Fédération départementale de pêche 44 _____</p> <p>Fait à _____, le _____</p> <p>Signature et tampon :</p>
--	---

*Cocher la case correspondante après vérification des pièces présentées par le jeune bénéficiaire

Un contrôle sera effectué a posteriori sur les pièces justificatives déposées en ligne par le demandeur. En cas de non-respect des critères d'éligibilité, un remboursement des sommes perçues par erreur sera demandé.

Pour toute question relative au Pass pratique sportive, merci d'adresser un mail à : servicesjeunes@paysdelaloire.fr